

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abeba, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

SC8821

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingt-deuxième session ordinaire**

**21 - 25 janvier 2013**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/784 (XXII) Add.2**

Original : Anglais

**L'INTÉGRATION DU NOUVEAU PARTENARIAT STRATÉGIQUE  
AFRIQUE-ASIE (NAASP) DANS LES STRUCTURES  
ET PROCESSUS DE L'UNION AFRICAINE**  
*(Point proposé par la République d'Afrique du Sud)*

**L'INTÉGRATION DU NOUVEAU PARTENARIAT STRATÉGIQUE AFRIQUE-ASIE  
(NAASP) DANS LES STRUCTURES ET PROCESSUS DE L'UNION AFRICAINE  
(Point proposé par la République d'Afrique du Sud)**

**A. INTRODUCTION**

1. Lors du Sommet Asie-Afrique tenu en avril 2005 à Jakarta en Indonésie, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leurs engagements visant à revitaliser l'« Esprit de Bandung » qui avait conduit à la création du Mouvement des pays non alignés et à transformer ainsi l'AASROC (Conférence de l'Organisation sous-régionale Afrique-Asie) en Nouveau Partenariat stratégique Afrique-Asie (NAASP). En le créant en 2005, les dirigeants africains et asiatiques avaient espoir que le NAASP poursuivrait le legs et la vision des dirigeants africains et asiatiques de 1955 et permettrait d'obtenir des résultats encore plus remarquables. Ainsi, le Sommet de 2005 a jeté les bases d'une coopération Afrique-Asie prospère dans le nouveau millénaire. Les dirigeants des deux parties ont réaffirmé que le Nouveau Partenariat stratégique Afrique-Asie (NAASP) fusionnerait leurs efforts collectifs en vue d'améliorer la qualité de vie des peuples des deux continents.

2. Ce faisant, les dirigeants africains et asiatiques exprimaient leur volonté commune de prendre en main la destinée de l'Afrique et de l'Asie. La solidarité afro-asiatique était certainement dictée par la nécessité d'améliorer les conditions de vie des peuples des deux continents et de déterminer la place des pays africains et asiatiques dans le concert des nations. Cette solidarité s'exprime par l'appropriation par l'Afrique et l'Asie de leur partenariat basé sur une vision commune, l'égalité, le respect mutuel et des intérêts mutuels. Le NAASP est considéré comme un mouvement de solidarité volontaire et donc une nouvelle initiative porteuse pour le développement de l'Asie et de l'Afrique. En outre, la coopération Sud-Sud serait pratique et serait fondée sur des avantages comparatifs et le renforcement mutuel. Elle serait axée sur la solidarité politique, une interaction économique accrue et des relations socioculturelles accrues.

**B. Domaines de coopération convenus au sein du NAASP**

3. À la suite de la réunion des hauts fonctionnaires du NAASP à Jakarta en Indonésie en octobre 2009, huit domaines de coopération ont été identifiés :
- (a) sécurité alimentaire ;
  - (b) sécurité énergétique ;
  - (c) tourisme ;
  - (d) MPME ;
  - (e) lutte contre la criminalité organisée transnationale ;
  - (f) réseau Afrique-Asie des universités pour le développement ;
  - (g) égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes ;  
et
  - (h) lutte contre le terrorisme.

### **C. Résultats de l'évaluation globale des partenariats stratégiques de l'Afrique**

4. Le Nouveau partenariat stratégique Afrique-Asie (NAASP) est le seul partenariat multilatéral africain existant qui n'entre pas dans le cadre général de la coopération multilatérale de l'Union africaine (UA). Les recommandations de « l'Évaluation globale des partenariats stratégiques de l'Afrique avec d'autres parties du monde » ont été approuvées par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa vingtième session tenue en janvier 2012. Les recommandations de l'évaluation concernant le NAASP sont les suivantes :

- la Conférence de l'Organisation sous-régionale Afrique-Asie (AASROC), connue comme Nouveau Partenariat stratégique Afrique-Asie (NAASP), nécessitera une structure solide si elle veut jouer un rôle important dans la facilitation de la coopération entre les deux régions. À ce jour, aucun progrès important n'a été réalisé pour concrétiser ce partenariat ;
- ce partenariat a été créé en dehors des structures de l'Union africaine ;
- compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire de procéder à une évaluation de ce partenariat en termes de sa viabilité et de sa revitalisation ou de la réduction de son niveau à celui de Conférence ministérielle ; et
- le maintien de ce partenariat dans sa forme actuelle n'était pas recommandé.

5. L'analyse des buts et des objectifs du NAASP ainsi que des domaines de coopération tels qu'identifiés et convenus montre clairement que le NAASP peut facilement s'inscrire dans le cadre des partenariats stratégiques de l'Union africaine en tant que partenariat de continent à continent. En outre, le NAASP peut donner des résultats sur tous les éléments d'un partenariat.

### **D. Intégration du NAASP dans les structures et processus de l'Union africaine**

6. Si la Conférence de l'Union africaine prenait la décision d'intégrer le NAASP dans le cadre des partenariats multilatéraux de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine serait le premier point de contact en ce qui concerne l'orientation politique stratégique et la mise en œuvre des projets du NAASP en Afrique et en Asie. Il faudrait également restructurer le NAASP en s'inspirant des autres modèles de partenariat existants, par exemple le partenariat Afrique-UE et le partenariat ASA. La nouvelle structure pour le NAASP pourrait être élaborée selon les paramètres suivants :

- le NAASP pourrait être logé à la nouvelle Division de Gestion et de Coordination des partenariats mise au sein du Cabinet de la Présidente de l'Union africaine ;
- le Sommet du NAASP pourrait avoir lieu une fois tous les trois ans. Le Sommet se tiendrait par alternance entre les deux régions. Ce qui correspond d'ailleurs au système actuel concernant la tenue des sommets

de la plupart des partenariats stratégiques de l'Afrique. Bien que l'évaluation globale ait recommandé que le niveau du NAASP soit ramené à celui de réunion ministérielle, le NAASP pourrait être intégré dans l'Union africaine comme partenariat de continent à continent à part entière, auquel les décisions se prendraient au niveau du Sommet (et non pas au niveau ministériel) comme c'est le cas pour les autres partenariats de continent à continent (partenariat Afrique-UE et partenariat ASA) ;

- le Plan d'action du NAASP pourrait suivre le même cycle que le Sommet du NAASP, c'est-à-dire un cycle de trois ans. Le Plan d'action du NAASP serait approuvé par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du NAASP;
- une Conférence ministérielle d'évaluation du NAASP pourrait se tenir à mi-parcours, c'est-à-dire au cours de la deuxième année suivant le Sommet du NAASP. La Conférence ministérielle d'évaluation aurait pour but de faire le point sur la mise en œuvre des projets du NAASP, d'identifier les défis qui entravent la mise en œuvre, ainsi que les documents à soumettre au Sommet du NAASP, de discuter de la mobilisation des ressources et des mécanismes de financement pour la concrétisation des projets du NAASP et de définir les paramètres pour la détermination du cycle suivant du Plan d'action triennal, etc.
- une réunion des hauts fonctionnaires pourrait se tenir avant la Conférence ministérielle d'évaluation afin d'entreprendre les activités préparatoires nécessaires de la Conférence ministérielle.
- un Groupe de coordination du NAASP - composé des coprésidents africain et asiatique du NAASP, de la Commission de l'Union africaine, de l'ASEAN et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes - pourrait être mis en place pour superviser les activités du partenariat - en particulier pour éviter le double emploi avec d'autres partenariats stratégiques. Les CER africaines et asiatiques pourraient (sur une base ad hoc) être invitées à participer aux travaux du Groupe de coordination du NAASP. À cet égard, le Groupe de coordination pourrait se réunir au moins une fois par an.
- sur la base des domaines thématiques de coopération identifiés lors des réunions des hauts fonctionnaires du NAASP tenues en 2009 (Jakarta), huit groupes conjoints d'experts (JEG) ou groupes de travail conjoints pourraient être mis en place pour identifier les programmes et projets de mise en œuvre. Quatre ou cinq pays de chaque partie pourraient, à leur demande, être membres des divers JEG/groupes de travail.
- les huit groupes d'experts conjoints ou groupes de travail conjoints pourraient être présidés par les « pays promoteurs » - c'est-à-dire un coprésident africain et un coprésident asiatique pour chaque JEG/groupe travail identifié dans le cadre des structures actuelles du NAASP.

- les huit groupes conjoints d'experts ou groupes de travail pourraient se réunir aussi souvent que possible et faire rapport chaque année au Groupe de coordination du NAASP sur les activités qu'ils ont menées.
- les représentants africains (le coprésident africain du NAASP et la Commission de l'Union africaine) au sein du Groupe de coordination du NAASP seraient appelés à travailler en étroite collaboration avec le COREP - à travers le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale - en ce qui concerne la préparation des réunions des hauts fonctionnaires du NAASP, de la Conférence ministérielle d'évaluation du NAASP et du Sommet du NAASP.
- comme l'Union africaine (pour tous les États membres africains du NAASP), l'ASEAN (pour tous les États membres asiatiques du NAASP) et la Ligue des États arabes (pour tous les États membres arabes du NAASP) conduiraient la mise en œuvre du Plan d'action du NAASP.

7. Cette proposition s'inspire des structures des partenariats Afrique-UE et ASA. Alors que ces deux partenariats ont leurs propres insuffisances, la proposition qui est faite pourrait servir de modèle pour l'intégration du NAASP dans le cadre de la coopération multilatérale au sein de l'Union africaine. Il convient de rappeler que toutes les structures actuelles des divers partenariats multilatéraux de l'Afrique font constamment l'objet d'une évaluation et de restructuration à la lumière de leur performance.

#### **E. Conclusion :**

8. Le NAASP comprend le plus grand nombre de pays que tout autre partenariat multilatéral de l'Afrique, couvrant trois régions : Afrique, Moyen-Orient et Asie-Pacifique. Les possibilités de la coopération Sud-Sud sont illimitées, y compris la coopération trilatérale qui dans le passé a été un des domaines prioritaires envisagés du NAASP, ce qui est une approche de la coopération que l'on ne retrouve pas dans les autres partenariats multilatéraux de l'Afrique. De toute évidence, l'implication de l'Union africaine dans l'avancement du processus du NAASP n'est pas une nouveauté. Tous les autres partenariats multilatéraux Afrique-Asie (par exemple la TICAD et le FOCAC), qui avaient commencé sans que l'Union africaine ait été impliquée en sont venus au cours des dernières années, à impliquer l'Union africaine comme acteur clé. Il est proposé d'intégrer le NAASP dans le cadre des partenariats multilatéraux de l'Union africaine (Afrique-UE, Afrique-Amérique du Sud, Afro-arabe, Afrique-Turquie, Afrique-Inde, Afrique-Corée; TICAD ; FOCAC; G8 -Afrique, etc.), parce que cela contribuerait à consolider l'approche commune de l'Afrique vis-à-vis de ses partenaires au développement.

2013

# L'intégration du nouveau partenariat stratégique Afrique-Asie (Naasp) dans les structures et processus de l'union Africaine (Point Proposé par la République d'Afrique du Sud)

Union africaine

Union africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3328>

*Downloaded from African Union Common Repository*